



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à la salle de l'hôtel de ville, le lundi 03 février 2014 à 19h00, le règlement 2014-169 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement porte sur des mesures en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité, aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles de déontologie et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 20^e jour de janvier 2014.

Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière